

Province de Québec



Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste

Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0

M.R.C. des Basques

Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité

Avis public

Règlement numéro 475

Le Règlement numéro 475 modifiant le règlement numéro 457 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 199 994 \$ adopté lors de la séance du 13 décembre 2021 a été approuvé le 3 mars 2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Prendre note que ledit règlement est disponible sur les heures d'ouverture de bureau municipal situé au 4, rue St-Jean-Baptiste Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et sur le site Internet de la municipalité.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 5 mai 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Danielle Ouellet', is positioned above the name of the official.

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Référence : « Règlement numéro 475 modifiant le règlement numéro 457 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 199 994 \$ »

Je soussignée, Danielle Ouellet, résidante à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 5 mai 2022 l'avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- Sur le site Internet de la municipalité – section avis publics.

Entre 16h00 et 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Danielle Ouellet', is positioned above the date of the certificate.

Le 5 mai 2022.

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière